TRANSPORT LE MAG

#8 | MARS 2022

Santé au travail : ce qui change en 2022

UNSa TRANSPORT

DOSSIER
Du nouveau en matière de santé au travail en 2022 / 3

LOOMIS
Fin de la grève / 5

FOCUS SUR LA MANIFESTATION DU 17 MARS
L'UNSA-Transport, aux côtés de l'UNSA & d'autres fédérations ! / 5

NAO ROUTE
Pas à la hauteur ! / 6

DÉPLACEMENTS
L'actu' des régions / 7

Ce numéro comprend une publicité Klesia en 4e page de couverture.

Concurrence en Île-de-France

Quoi de neuf ?

À l'heure de l'ouverture du réseau bus en Île-de-France, chacun s'interroge sur le bien-fondé d'un système économique qui a démontré par ailleurs ses failles dans de nombreux pays européens.

Île-de-France Mobilités (IDFM) – principale autorité organisatrice – ne fait pas exception à la règle et se questionne sur les conséquences, notamment en matière sociale, d'ouvrir son réseau bus aux différents transporteurs qui officient actuellement sur le marché. C'est avec cet objectif qu'elle consulte en ce moment les organisations syndicales représentatives. C'est également pour ces motifs qu'elle a engagé une démarche participative en missionnant un groupe de travail composé de Jean-Paul Bailly et Jean Grosset. Ce groupe de travail est en charge de rédiger un cahier des exigences mettant en avant l'obligation pour les opérateurs de garantir, lors de la reprise d'un lot, les conditions de travail et de rémunération des salariés, sans procéder à un dumping social de la profession. Ce cahier des exigences serait intégré dans les appels d'offres et les opérateurs de transport devraient s'y conformer. L'UNSA-Transport a profité de ces réunions pour pointer du doigt un certain nombre d'incohérences et de manquements dans ces écrits, insistant sur le maintien de la rémunération et le calcul qui permettait celui-ci. L'UNSA-Transport a également alerté IDFM sur la sous-traitance possible par les opérateurs et qui jusqu'alors était synonyme de dégradation des conditions de travail. La sous-traitance ne doit être possible que lorsque les compétences ne se trouvent pas en interne et non pour être un levier de productivité supplémentaire.
À l'heure où cet édito sort, nous n'avons pas encore reçu le document finalisé. Nous espérons toutefois que nos alertes ont été prises en compte pour la rédaction finale, car elles seraient de nature à renforcer la protection de nos collègues.

56, rue du Faubourg Montmartre ● 75009 Paris
Métro 7 Le Peletier ● Métro 12 Notre-Dame-de-Lorette
01 42 82 09 13 ● transport@unsa.org
www.unsa-transport.org
unsa.transport @FedUnsa

Du nouveau en matière de santé au travail en 2022

La loi du 2 août 2021 renforce la prévention des risques professionnels. Elle transpose l'accord national interprofessionnel sur la santé au travail du 10 décembre 2020. Sauf exception, les mesures prévues entrent en vigueur le 31 mars 2022. Quels sont les principaux points ?

Par Jérôme Margotin, manager chez *Explicite SCT*

#1

LA CRÉATION DU PASSEPORT DE PRÉVENTION

Un passeport de prévention (créé au plus tard le 1er octobre 2022) devra faire figurer tous les attestations, certificats et diplômes obtenus par chaque salarié dans le cadre des formations relatives à la santé et à la sécurité au travail. Le passeport sera renseigné par les employeurs, les organismes de formation, mais aussi les travailleurs eux-mêmes lorsqu'ils ont suivi ces formations de leur propre initiative.

#2

DUERP : ÉLARGISSEMENT DES OBLIGATIONS

Les risques liés à l'organisation du travail doivent désormais être pris en compte pour l'élaboration et la mise à jour du document unique. Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) devra désormais être dématérialisé, déposé sur un portail numérique dédié et conservé pendant 40 ans. Le CSE sera obligatoirement consulté lors de la mise en place du document unique et de son actualisation.

ENTREPRISES D'AU MOINS 50 SALARIÉS

L'évaluation des risques doit déboucher sur un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PAPRIPACT).

CE QUE CE PROGRAMME DOIT

- **Fixer la liste détaillée des mesures** devant être prises au cours de l'année à venir : prévention et conditions d'exécution, indicateurs de résultat et estimation des coûts pour chaque mesure.
- **Identifier les ressources** de l'entreprise pouvant être mobilisées.
- **Comprendre** un calendrier de mise en œuvre.

Ce PAPRIPACT doit être présenté au comité social & économique pour avis dans le cadre de sa consultation annuelle sur la politique sociale de l'entreprise.

#3

LA NÉGOCIATION ANNUELLE SUR LA QUALITÉ DE VIE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (QVCT)

La loi prévoit que désormais la négociation annuelle sur l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail puisse également porter sur la qualité des conditions de travail (santé et la sécurité au travail, prévention des risques professionnels). Cette négociation annuelle s'intitulera *« négociation annuelle sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la qualité de vie au travail et les conditions de travail »*.

ATTENTION !
Il s'agit d'une incitation à négocier sur ce thème et non d'une obligation.

© FREEPIK

#4

© FREEPIK

UN RENFORCEMENT DE LA FORMATION SÉCURITÉ DANS L'ENTREPRISE

La loi santé augmente le nombre de jours de formation des membres du CSE et de la CSSCT. Lors du premier mandat, il s'agit de cinq jours minimum de formation SSCT, sans distinction selon l'effectif.

EN CAS DE RENOUVELLEMENT

- **Trois jours** pour chaque membre de la délégation du personnel.
- **Cinq jours** pour les membres de la CSSCT dans les entreprises de plus de 300 salariés.

explicite:
CRÉATEUR DE DIALOGUE

Loomis : fin de grève

Les représentants du personnel ont obtenu une augmentation générale de 80 euros après presque une semaine de grève nationale.

Par Gérald Bertreux, secrétaire général UNSA-Transport de fonds

© DR / WIKIPEDIA

Comme partout en France, les salariés Loomis ont repris le travail le vendredi 21 janvier au matin. Les agents de l'entreprise de transport de fonds étaient en grève depuis vendredi 14 janvier, à la suite d'un désaccord entre direction et syndicats lors des négociations annuelles obligatoires (NAO).

POURQUOI CETTE GRÈVE ?

L'intersyndicale réclamait une augmentation générale de 95 euros, soit environ 5 %, alors que la direction avait proposé un peu plus de 2 % sur deux ans. Les deux parties sont finalement tombées d'accord sur une hausse de 80 euros sur un an en deux temps (40 euros en avril et 40 euros en novembre), à l'issue d'une réunion de négociations qui s'est tenue jeudi 20 janvier jusque tard dans la soirée.

UNE NÉGOCIATION COMPLIQUÉE

L'UNSA remercie l'ensemble des délégués, élus, adhérents et sympathisants pour leur mobilisation.

Nous avons réussi tous ensemble à obtenir un accord historique dans notre entreprise !

Focus sur la manifestation du 17 mars

L'UNSA a appelé à une grande manifestation le 17 mars dernier pour l'augmentation des salaires et des pensions. L'UNSA-Transport a été présente aux côtés des autres fédérations, dont l'UNSA-Ferroviaire, et a mobilisé beaucoup de ses militants. Baptiste Arsale, le secrétaire général de l'UNSA-Transport, remercie tous les syndicats et adhérents pour leur participation à cette journée de mobilisation !

© ANTONIO TUDOR

© JEAN CARL MILLET

© ANTONIO TUDOR

Pas à la hauteur !

Quelques centimes, des promesses et un recul les négociations annuelles... Démarrées début décembre 2021, les NAO ont assez vite bloqué devant le refus des organisations patronales d'aller au-delà de 5 % d'augmentation salariale, alors que les organisations syndicales demandaient 10 %.

Par Jérémy Sastre, secrétaire général Unsa-Transport & Logistique, secrétaire fédéral

Les professionnels de la logistique et du transport – reconnus comme indispensables depuis le début de la pandémie – attendaient un juste retour de leur travail, ainsi qu'une revalorisation de leurs salaires.

LA REPRISE EST VANTÉE PARTOUT

De nombreuses professions ont obtenu des rattrapages salariaux importants. Les chauffeurs ne sont pas différents des autres salariés et ne demandent pas l'aumône ! Lors de la dernière réunion de février, un accord a finalement acté une augmentation des salaires ce qui – compte tenu du niveau de l'inflation – représente une assez faible augmentation conventionnelle. D'autant que cette augmentation a été assortie d'une révision de la durée du préavis de démission revenant ainsi sur des pratiques signées depuis des années.

LES RÉSULTATS DES NAO, EN BREF

- **Augmentation** de + 5 % à partir du 1er février et de + 1 % au 1er mai 2022.
- **Augmentation** de la prise en charge du régime frais de santé conventionnel obligatoire.
- **Mise en place** d'un congé pour enfant hospitalisé.
- **Réduction à trois jours** du délai de carence pour le versement d'un complément de rémunération en cas d'hospitalisation.
- **Délai de préavis** de démission à 15 jours.
- **Mise en place** d'une commission multipartite sur les conditions de travail.

© FREEPIK

L'UNSA-Transport & Logistique ne comprend pas ce recul. Est-ce pour compenser les quelques centimes de gain ?!

- **Ouverture d'une négociation** sur l'épargne salariale.
- **Ouverture d'une négociation** sur le statut des cadres et l'éligibilité à la retraite complémentaire.

ET LES CHARGEURS ?

Ils commencent à se plaindre que cette augmentation entraîne des diminutions des allégements Fillon sur les salaires, donc une augmentation de leurs charges, donc une répercussion des hausses sur leurs clients et qu'ils auront plus de difficultés à embaucher.

POUR LES TRAVAILLEURS DE LA ROUTE, LE COMPTE N'Y EST PAS !

1re, 2e ou 3e ligne, après des années de modération salariale, il est plus que temps de revaloriser les salaires !

Dans les régions

Trois déplacements ont eu lieu ces deux derniers mois.
Par le Pôle communication de l'UNSA-Transport

Le 10 février

© UNSA-TRANSPORT URBAIN

L'UNSA est bien partie pour gagner la représentativité !

Farid Hadj-Chaib, secrétaire général de l'UNSA-Transport Voyageur et son équipe sont allés au sein de l'entreprise JL International, qui représente environ 1 500 salariés sur tout le territoire. Ils ont rencontré les membres de la section et Sandy Sève – notre représentante UNSA – pour un tractage. Les élections au sein de JL International arrivent à grands pas.

Le 15 février

Le secrétaire général de l'UNSA-Transport Voyageur s'est également déplacé pour la création d'une section au sein de RRTL et pour une rencontre avec Frédéric Blaud, RSS.

© UNSA-TRANSPORT URBAIN

Nous avons rencontré aussi la direction pour l'ouverture d'un dialogue social constructif !

Les 3 & 4 mars

Nous étions missionnés sur le secteur de Biarritz, où nous avons couvert deux secteurs : la gare et le local de pause des agents en centre-ville. La démarche a été plutôt bien accueillie. Nous avons été particulièrement surpris par les usagers des bus ! Malgré le fait qu'ils peuvent monter également à l'arrière, chaque personne validait son ticket ou abonnement et lors de la montée à l'avant, le conducteur était à chaque fois salué et parfois même lorsque le client sortait du bus !

© UNSA-TRANSPORT URBAIN

Concernant nos échanges, les agents du réseau nous ont fait comprendre que les forces en place sont des « *bisounours* » et qu'une nouvelle approche du syndicalisme est attendue.

Carcept Prev accompagne la branche du Transport dans les domaines de la retraite complémentaire, de l'assurance santé et prévoyance, de l'action sociale et du bien-être. Vous et vos salariés bénéficiez ainsi d'un accompagnement complet et adapté à votre métier pour vous permettre de vous concentrer sur l'essentiel : VOTRE ACTIVITÉ.

Carcept Prev s'engage à vous assurer un avenir serein et contribue à la qualité de vie pour tous.